

ITEMS

octobre 2024

base d'**I**nformation et **T**ableau de bord des données
Economiques au service de la **M**ixité **S**ociale



GABRIEL

Olivier Perrichon

Sélectionnez votre structure ▼

MODE D'EMPLOI

Notre Dame Sainte Famille

(0951508Y)

[Retour à la liste des résultats](#)
[Nouvelle recherche](#)

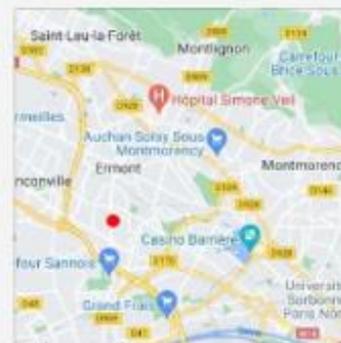

Collège

106 Boulevard Charles De Gaulle
95110 SANNOIS

Tel : +33 1-39-81-22-98

Fax : +33 1-39-81-25-87

accueil@nd-sf.fr
www.nd-sf.fr

[Contacter l'établissement](#)


JOURNÉES PORTES OUVERTES 2024

✓ DU 12 AU 15 AVRIL 2024
DE 9H À 12H30 ET DE 14H À 18H30
Formations : Formation continue, général et
technologique, professionnel
Où : 5 place de la Libération 07000 Privas

✓ DU 12 AU 15 AVRIL 2024
DE 9H À 12H30 ET DE 14H À 18H30
Formations : Formation continue, général et
technologique, professionnel
Où : 5 place de la Libération 07000 Privas



INFORMATIONS GÉNÉRALES

[INFORMATIONS PRATIQUES](#)


INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Chef d'établissement** : Madame Isoard Caroline
- **Heure d'ouverture** : 08:00
- **Heure de fermeture** : 18:30
- **Jours d'ouverture** : Du lundi au vendredi
- **Effectif total** : 650
- **Groupe scolaire** : NOTRE DAME
- **Région** : Ile-de-France
- **Académie** : VERSAILLES
- **Diocèse** : [Pontoise](#)
- **OGEC** : NOTRE DAME

À PROPOS

Etablissement privé sous contrat d'association avec l'Etat, l'ensemble scolaire Notre-Dame de Sannois comporte trois unités pédagogiques qui accueillent des élèves de la maternelle à la Tle.. Notre projet éducatif permet à chaque jeune d'acquérir une maturité humaine et spirituelle mais aussi de s'engager efficacement dans son projet personnel.

En effet, construire ensemble le devenir de chaque élève, c'est affirmer la foi inconditionnelle dans les potentialités du jeune tout en permettant l'acquisition de compétences dans un même espace éducatif.

L'institution Notre-Dame est donc un lieu d'intégration au regard d'un projet d'enseignement basé sur la valeur de la personne qui a son fondement dans le Christ.*

> **Afficher plus**

SERVICES

- ✓ Demi-pension
- ✓ Étude

FORMATIONS, LANGUES ET SPÉCIFICITÉS

FORMATIONS

* Apprentissage - VET - Formation Continue - FI
Formations initiales

- ✓ FI - BAC ES (Economique & social)
- ✓ FI - BAC L (Littéraire)
- ✓ FI - BAC S - SVT
- ✓ FI - 2nd Générale et Technologique

LANGUES VIVANTES

- ✓ Allemand LV1
- ✓ Allemand LV2
- ✓ Anglais LV1
- ✓ Anglais LV2
- ✓ Chinois

SPÉCIFICITÉS

- ✓ Section européenne - anglais



INFORMATIONS ECONOMIQUES, SOCIALES ET SCOLAIRES

▼ TARIFS FAMILLE

> FINANCEMENTS PUBLICS

> INDICATEURS

1 Contribution des familles : Si, selon la loi, le fonctionnement courant des établissements privés associés à l'État par contrat doit être financé par l'État et les collectivités territoriales sous la forme... [> Afficher plus](#)

DONNÉES NON ENCORE RENSEIGNÉES PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Quels types de différenciation sont appliqués :

Modulation selon le revenu des familles par grille tarifaire (QF, revenu fiscal , CAF,...)	-
Modulation autre (choix par les familles,...)	-
Réduction fratrie	-
Réduction au cas par cas	-
Existe t-il un montant de contribution spécifique pour les élèves boursiers ?	-
Selon le niveau des classes	-
Quelle est la contribution annuelle par élève la plus élevée :	- €
Quelle est la contribution annuelle par élève la plus faible (hors contribution gratuite ou quasi gratuite) :	- €
Combien d'élèves ont bénéficié, l'année précédente, d'une contribution gratuite ou quasi gratuite ?	-

Restauration :

Modulation selon le revenu des familles par grille tarifaire (QF, revenu fiscal , CAF,...)	-
Modulation autre (choix par les familles,...)	-



Modulation selon le revenu des familles par grille tarifaire (GF, revenu fiscal, CAF,...)	-
Modulation autre (choix par les familles,...)	-
Réduction au cas par cas	-
Réduction fratrie	-

	Tarif le plus faible toutes réductions confondues	Tarif le plus élevé
Prix du repas occasionnel ou prix du repas unique	- €	- €
Forfait annuel par élève 1 jour	- €	- €
Forfait annuel par élève 2 jours	- €	- €
Forfait annuel par élève 3 jours	- €	- €
Forfait annuel par élève 4 jours	- €	- €
Prix minimum du plateau	- €	- €
Prix maximum du plateau	- €	- €

Droit au couvert : - Montant facturé aux élèves autorisés à apporter leur repas : - €

PERSONNELS RATTACHÉS

Afficher par : 10

Trier par : Nom



Nom	Patronyme	Prénom	Structure	Fonction	Diocèse	Académie	Discipline de poste
-----	-----------	--------	-----------	----------	---------	----------	---------------------

Notes Page

Espagnol LV3

 Latin

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES - MIXITÉ SOCIALE

[> TARIFS FAMILLE](#)
[> FINANCEMENTS PUBLICS](#)
[> INDICATEURS](#)

FINANCEMENTS OBLIGATOIRES

- i Forfait :** Les enseignants des établissements privés associés à l'État par contrat sont directement rémunérés par l'État, leur employeur. Les dépenses de fonctionnement... [> Afficher plus](#)

Commune de résidence	Montant / élève en TPS	Montant / élève en PS-MS-GS	Montant / élève en Élémentaire
Anse-Bertrand	12 €	€	1 000 €
Port-Louis	20 €	€	20 €
Saint-François	1 000 €	€	1 000 €
Les Abymes	50 €	€	50 €
Sainte-Rose	100 €	€	100 €

FINANCEMENTS FACULTATIFS

- i Subvention à caractère social :** Ce sont toutes les aides sociales qui sont accordées aux familles et qui viennent alléger pour elle le coût des services autour de l'école... [> Afficher plus](#)

Existence de subventions d'investissement



FINANCEMENTS FACULTATIFS

- 1 **Subvention à caractère social** : Ce sont toutes les aides sociales qui sont accordées aux familles et qui viennent alléger pour elle le coût des services autour de l'école... > **Afficher plus**

Existence de subventions d'investissement

 Oui

RESTAURATION SCOLAIRE

Subventions versées par la collectivité de l'implantation de l'établissement pour la restauration scolaire

Montant de la subvention accordée pour 1 repas :

50€ min 100€ max

Le montant de la subvention est accordé globalement :

 Oui

La subvention est accordée à tous les élèves :

 Non

La subvention est accordée aux seuls élèves résidant dans la collectivité d'implantation de l'établissement :

 Non

La subvention est accordée sur condition :

 Oui

La subvention est accordée selon le quotient familial :

 Non

VOYAGES OU SORTIES SCOLAIRES

Subventions versées par la collectivité de l'implantation de l'établissement pour les voyages ou sorties scolaires

Montant de la subvention accordée pour 1 repas :

50€ min 100€ max

Le montant de la subvention est accordé globalement :

 Oui

VOYAGES OU SORTIES SCOLAIRES

Subventions versées par la collectivité de l'implantation de l'établissement pour les voyages ou sorties scolaires

Montant de la subvention accordée pour 1 repas :	50€ min	100€ max
Le montant de la subvention est accordé globalement :	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
La subvention est accordée à tous les élèves :	<input type="checkbox"/>	Non
La subvention est accordée aux seuls élèves résidant dans la collectivité d'implantation de l'établissement :	<input type="checkbox"/>	Non
La subvention est accordée sur condition :	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
La subvention est accordée selon le quotient familial :	<input type="checkbox"/>	Non

AUTRES (matériels, livres...)

Autres subventions perçues par l'établissement :

Matériels informatiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
Livres :	<input type="checkbox"/>	Non
Fournitures (fichiers, cahiers) :	<input type="checkbox"/>	Non
Carte jeune :	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
Matériel professionnel :	<input type="checkbox"/>	Non
Transport (sorties scolaires, piscine...) :	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
La collectivité finance-t-elle partiellement ou totalement le transport scolaire (y compris transport urbain - Métro, Tram, Rer...)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui



- ✓ FI - BAC S - SVT
- ✓ FI - 2nd Générale et Technologique

- ✓ Anglais LV2
- ✓ Chinois
- ✓ Espagnol LV2
- ✓ Espagnol LV3
- ✓ Latin

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES - MIXITÉ SOCIALE

> TARIFS FAMILLE

> FINANCEMENTS PUBLICS

✓ INDICATEURS

i **IPS - Indice de positionnement social.** C'est un indicateur élaboré et calculé par les services statistiques du ministère de l'Éducation nationale visant à résumer les conditions > **Afficher plus**

IVAL/IVAC - Indice de valeur ajoutée, collège et lycée. C'est un indicateur élaboré et calculé par les services statistiques du ministère de l'Éducation nationale visant à évaluer > **Afficher plus**

IPS - Indice de positionnement social	0.00
Nombre d'élèves boursiers :	0
IVAC - Indice de valeur ajoutée collège :	0

Caec				
Ddec	En cours	Finalisé	Non débuté	Total général
AIX-MARSEILLE	32	184	17	233
AMIENS	37	66	49	152
BESANCON	11	85	12	108
BORDEAUX	39	251	30	320
CLERMONT-FERRAND	5	182	1	188
CORSE	3	5	1	9
CRETEIL	23	162	10	195
DIJON	13	64	20	97
GRENOBLE	3	380	2	385
GUADELOUPE	4	17	1	22
GUYANE		16		16
LA REUNION	4	36	4	44
LILLE	103	315	104	522
LIMOGES	9	14	12	35
LYON	52	335	66	453
MARTINIQUE	2	13		15
MONTPELLIER	29	145	31	205
NANCY-METZ	11	108	24	143
NANTES	112	643	317	1072
NICE	3	98	3	104
NORMANDIE	30	224	88	342
ORLEANS-TOURS	25	124	71	220
PARIS	27	102	46	175
POITIERS	19	132	34	185
REIMS	25	38	38	101
RENNES	135	366	538	1039
STRASBOURG	11	47	14	72
TOULOUSE	46	237	35	318
VERSAILLES	52	139	93	284
Total général	865	4528	1661	7054
	12%	64%	24%	



Contrôles

PM - SGEC-Solfège- 9/9/2024



Contrôles financiers DGFIP



CONTRÔLES DGFIP

- Points d'attention :
 - Audits ouverts de façon non opinée,
 - 2 à 3 mois d'audit
- Une instruction commune DGFIP : déc 24
- Un document EC pour les CE :
 - SGEC / FNOGEC / DD / OPCE
- Retours d'expériences Réseau:



CONTRÔLES DGFIP

- Points d'attention :
 - Conformité de la tenue des comptes
 - Gratuité de l'externat
 - Affectation des contributions des familles
 - Contrôles internes de gestion
 - Vie associative

Contrôles contrat d'association



Contrôles contrat d'association

- Sur place / sur pièces :
 - 10% sur place / 3 ans
 - 30% sur pièces / 3 ans
 - Liste des étb fixées par échange avec les DD

Contrôles contrat d'association -> Points d'attention :

- Education sexuelle
- Catéchèse et Enseignement religieux
- Réalité des heures
 - Pour les CE et formateurs ISFEC : Art R 914-79 Code de l'éducation. *Les CE peuvent rompre leur contrat pour prendre une direction et le retrouver lorsqu'ils cessent leur mission. Leur ancienneté continue à courir durant cette période.*
- Avenants aux contrats d'association :
 - Structures / Tarifaire

Exemple de présentation d'un contrôle :

LES MODALITÉS DE L'INSPECTION PRÉSENTÉES À L'ÉTABLISSEMENT

Le cadre juridique :

- dispositions de l'article L. 442-1 du code de l'éducation : « l'enseignement doit se faire dans le respect total de **la liberté de conscience** »
- articles L. 241-4 et L. 442-1 du code de l'éducation « **une équipe d'inspecteurs** ayant pour mission de procéder au contrôle de l'établissement »,
- l'article L. 111-1 du code de l'éducation : « l'école s'enrichit et se conforte par **le dialogue et la coopération entre tous les acteurs** de la communauté éducative. »
- dispositions de l'article R. 421-10 du code de l'éducation qui **impose au chef d'établissement de veiller au bon déroulement des enseignements.**
- Article 9 de l'alinéa 1er du décret 60-389 « **le directeur de l'établissement assume la responsabilité des élèves des classes sous contrat pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement** ».



- Article 9- alinéa 3 du décret 60-389 « l'établissement communique aux familles les résultats du travail scolaire et les appréciations des maîtres ».
- dispositions de l'article R. 44235 code de l'éducation ; « les classes sous contrat d'association respectent les programmes et les règles appliquées dans l'enseignement public en matière d'horaires. »
- l'article L. 131-1-1 du code de l'éducation dispose que « le droit de l'enfant à l'instruction a pour objet de lui garantir, d'une part, l'acquisition des instruments fondamentaux du savoir, des connaissances de base, des éléments de la culture générale et, selon les choix, de la formation professionnelle et technique et, d'autre part, l'éducation lui permettant de développer sa personnalité, son sens moral et son esprit critique, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, de partager les valeurs de la République et d'exercer sa citoyenneté. »
- Articles L.111 à L977-2 du code de l'éducation contrat d'association : « Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public. » ...



La mission d'inspection avait pour objectif de contrôler le respect du contrat d'association de l'établissement XX...

Cela constitue donc les trois points suivants

1. Le respect des programmes d'enseignement :

- La mission a observé que l'ensemble des programmes d'enseignement ainsi que le socle commun de connaissances, de compétences et de cultures sont globalement mis en oeuvre mais de façon complète ;
- Les horaires des différentes disciplines semblent être conformes aux grilles officielles ;

2. Les éducations transversales « éducations à »

- Elles sont mises en oeuvre dans le cadre des programmes. Elles sont pilotées de façon explicite à l'échelle de l'établissement et donc dans l'optique du parcours de formation des élèves ;
- L'éducation à la sexualité et plus généralement l'éducation citoyenne, mais aussi l'éducation artistique et culturelle ont toute leur place au sein de l'établissement et au sein des enseignements.
- Les « temps forts » organisés par la pastorale sont bien organisés en dehors des temps d'enseignement ;

3. Le climat est particulièrement serein au sein de l'institution un dialogue constant existe entre l'équipe de direction et les équipes. Les élèves expliquent qu'ils aiment leur établissement et qu'ils s'y sentent bien.



Reconnaissance du caractère propre : un exemple

« Dès lors que l'enseignement de culture religieuse ne peut être confondu avec l'instruction catholique, il ne méconnaît pas la liberté de conscience des élèves et de leurs parents il peut donc faire partie des activités imposées par l'établissement comme relevant de son caractère propre »

Collège et lycée XX – Contrôle juin 2024



CONTRÔLES LOI DEBRE

- Un vademecum est à l'écriture au sein du MEN
- Une grille EC pour les CE
 - Merci pour vos retours

